

VOUS SOUHAITEZ VOTER PAR INTERNET

Vos actions sont au **NOMINATIF** (pur ou administré)

Les titulaires d'actions au nominatif pur ou administré pourront voter par Internet sur la plateforme sécurisée VOTACCESS via le site Planetshares accessible à l'adresse **<https://planetshares.uptevia.pro.fr>**.

L'accès à la plateforme VOTACCESS est sécurisé et protégé par un identifiant et un mot de passe. Les échanges de données sont cryptés pour en assurer la confidentialité.

Le site Internet sécurisé dédié VOTACCESS sera ouvert à compter du lundi 24 avril 2023 à 10 heures (heure de Paris). La possibilité de voter par Internet avant l'assemblée générale prendra fin lundi 15 mai 2023 à 15 heures (heure de Paris).

Toutefois, afin d'éviter tout engorgement éventuel du site Internet dédié au vote préalable à l'assemblée générale, il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre la veille de l'assemblée pour voter :

- ◆ l'actionnaire titulaire d'actions inscrites au nominatif pur devra se connecter avec ses codes d'accès habituels sur le site **<https://planetshares.uptevia.pro.fr>** ;
- ◆ l'actionnaire titulaire d'actions inscrites au nominatif administré devra se connecter sur le site **<https://planetshares.uptevia.pro.fr>**, en utilisant son numéro d'identifiant qui se trouve en haut à droite de son formulaire de vote papier.

Dans le cas où l'actionnaire n'est plus en possession de son identifiant et/ou son mot de passe, il peut contacter le numéro vert au 0 800 101 800 (depuis la France) ou le numéro Call center au + 33 1 55 77 30 11 (depuis l'étranger) mis à sa disposition.

Après s'être connecté, l'actionnaire nominatif devra suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et de voter.

Vos actions sont au **PORTEUR**

L'actionnaire au porteur doit se renseigner afin de savoir si son établissement teneur de compte est connecté ou non à la plateforme sécurisée VOTACCESS et, le cas échéant, si cet accès est soumis à des conditions d'utilisation particulières.

Seul l'actionnaire dont l'établissement teneur de compte est connecté à la plateforme VOTACCESS pourra voter par Internet. À défaut, l'actionnaire au porteur devra procéder aux démarches par voie postale.

Si l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres est connecté au site VOTACCESS, l'actionnaire devra s'identifier sur le portail Internet de son établissement teneur de compte avec ses codes d'accès habituels. Il devra ensuite cliquer sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à ses actions et suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter. En outre, il aura la possibilité d'accéder via ce même site, aux documents officiels de l'assemblée générale.

Le site Internet sécurisé dédié VOTACCESS sera ouvert à compter du lundi 24 avril 2023 à 10 heures (heure de Paris). La possibilité de voter par Internet avant l'assemblée générale prendra fin le lundi 15 mai 2023 à 15 heures (heure de Paris).

8

VOUS SOUHAITEZ DÉSIGNER/RÉVOQUER UN MANDATAIRE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

La désignation et la révocation d'un mandataire peuvent être effectuées par voie électronique, selon les modalités suivantes :

- ◆ l'actionnaire au nominatif devra envoyer un email à l'adresse : **Paris_France_CTS_mandats@uptevia.pro.fr**

Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom de l'émetteur concerné, date de l'assemblée générale, nom, prénom, adresse, références bancaires du mandant ainsi que les nom, prénom et si possible l'adresse ou le siège social du mandataire.

- ◆ l'actionnaire au porteur devra obligatoirement demander à son intermédiaire financier qui assure la gestion de son compte titre d'envoyer une confirmation écrite de cette

désignation ou de cette révocation d'un mandataire au service assemblée générales de Uptevia – CTO Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

Seules les notifications de désignation ou révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

Afin que les désignations et révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, elles doivent être accompagnées par l'intention de vote et doivent être adressées au plus tard le lundi 15 mai 2023 à 15 heures (heure de Paris).